

## Compte-rendu Verbatim

Initiative labellisée réunion scénario, organisée par Ré avenir  
Mardi 18 janvier 2022 en ligne

**Salle/adresse** : En ligne

**Nombre de participants** : 30

**Début/fin** : 18h30 > 20h30

### Intervenants :

Isabelle Vétois - Membre du Conseil d'Administration et du Bureau de Ré avenir  
Emmanuelle Carpentier - Membre du Conseil d'Administration et du Bureau de Ré avenir  
Emeline Pettex - Chercheuse en écologie marine et spécialiste des oiseaux marins  
(Cohabys)  
Pierre-Emmanuel Vos - DREAL  
Aurore Gillmann - RTE  
Julie Dumont - Membre de la Commission particulière du débat public  
Luc Picot - Secrétaire Général du débat public  
Christian Leyrit - Préfet de région honoraire  
Patrick Salez  
Pierrick Marion  
Adrien Soismier  
M. Bonaldi  
M. Favreau  
Théo Laraignou - Membre du Conseil d'Administration et du Bureau de Ré avenir  
Philippe Chatin - Membre du Conseil d'Administration et du Bureau de Ré avenir  
David Vallerey  
Claude Rieg  
M. Gourmel

### Isabelle Vétois:

Bonsoir à tous, merci de participer à cette réunion de Ré Avenir que nous avons transformée en réunion en ligne en raison du contexte sanitaire, ce qui nous a obligé à réduire le format de l'intervention.

Je me présente, je suis Isabelle Vétois, la présidente de Ré Avenir, qui est une association qui a trois ans d'existence, et qui s'est donné comme mission d'encourager et de sensibiliser la population, les acteurs locaux, mais aussi les élus à la transition énergétique, plus particulièrement sur l'île de Ré, parce que nous considérons que la lutte contre le réchauffement climatique est la première des batailles. Donc que fait-on? Et bien on organise des débats, on essaie de s'appuyer sur des experts, on essaie de

sensibiliser les élus, on organise un événement tous les ans, il y a deux ans c'était sur l'isolation de l'habitat plutôt, et on fait visiter des sites plus ou moins exemplaires, cette année en 2021 on a fait un événement sur la mobilité, on essaie de faire de la pédagogie, on recherche des informations. Nous ne sommes pas des experts, nous sommes des citoyens comme les autres mais qui sommes sensibilisés aux problématiques du réchauffement climatique. Et aussi on s'engage pour les prochaines générations pour essayer de faire la part du colibri disons.

Donc bien entendu, le débat qui a démarré sur le projet des éoliennes en mer en Nouvelle Aquitaine nous concerne - nous concerne en tant que citoyens mais nous concerne aussi en tant qu'association - et pour nous ce débat est un exercice démocratique auquel on a décidé de participer, et on essaie à la fois de s'informer le plus possible et le mieux possible, d'informer les gens, et puis on se prononce aussi en donnant notre position sur le sujet, qui a fait l'objet de beaucoup de polémiques et de beaucoup de publications depuis bien avant le démarrage du débat.

On va être cinq intervenants sur la présentation de ce soir, mais il y a plus d'intervenants que ça qui pourront répondre, en tant que de besoin, aux questions/réponses que vous ne manquerez pas de poser si vous en éprouvez le besoin au moment des temps qu'on va vous expliquer. Donc je vais vous présenter les experts, qui se représenteront peut-être eux-mêmes. Et je demanderai aussi aux participants, au moment des questions/réponses, de se présenter, brièvement, mais de se présenter.

Donc Christian Leyrit, que vous voyez peut-être dans la galerie sur le côté, est ancien président de la CNDP, de 2013 à 2018, et il est préfet de région honoraire. Il fait partie des présentateurs et il nous parlera du processus du débat public, qui a été changé sous sa présidence je crois, et pourquoi ça a été changé.

Ensuite, Patrick Salez qui est conseiller municipal et communautaire, et spécialiste en aménagement du territoire au niveau européen, nous parlera des enjeux au niveau européen de la transition énergétique, qui sont je crois au nombre de cinq.

Puis il y aura un temps de questions/réponses sur ces deux sujets là.

Ensuite Emmanuelle Carpentier, qui est une membre du conseil d'administration de Ré Avenir et qui se présentera plus en avant, présentera le contexte de la transition énergétique, des éoliennes en mer.

Et puis M. Pierre-Emmanuel Vos, qui est représentant du maître d'ouvrage, c'est à dire l'Etat, et directeur du projet éolien en mer au sein de la DREAL Nouvelle Aquitaine, présentera le projet, l'emplacement du projet lui-même.

Ensuite il y aura un temps de questions/réponses, et je présenterai, avec l'aide de Philippe et d'Emmanuelle (donc Philippe Chatin qui est aussi membre du conseil d'administration et qui fait partie des intervenants potentiels), nos préconisations sur 4 critères différents.

Les autres intervenants potentiels qui pourront répondre aux questions des participants: C'est Aurore Gillmann, qui est représentante du maître d'ouvrage et qui représente donc RTE.

C'est Emeline Pettex, qui est chercheuse en écologie marine et spécialiste des oiseaux marins. Elle étudie les interactions de ces espèces avec les activités humaines en mer au sein de Cohabys, qui est La Rochelle Université (Cohabys a réalisé l'étude bibliographique "Oiseaux et Mammifères Marins" conduite par le ministère de la transition écologique sur la zone d'étude d'Oléron), et elle pourra répondre aux questions sans doute plus spécifiques sur la biodiversité.

Luc Picot, qui fait partie des intervenants possibles aussi, est représentant de la CNDP, pour ceux qui ont déjà participé aux débats de la CNDP vous l'avez sûrement déjà vu. Et enfin Antoine Monteillet, délégué régional offshore de France Energie Eolienne pour la façade sud Atlantique, il est chef de projet pour WPD Offshore France. Il est donc producteur d'électricité renouvelable, et, évidemment, spécialiste des questions techniques.

Voilà tous les intervenants possibles de notre soirée. Je rappelle que notre soirée, elle durera 1h30 maximum. Les règles du jeu c'est que les participants auront la parole pendant les temps de pause, qu'ils peuvent poser déjà leurs questions ou faire savoir éventuellement qu'il y a des problèmes, ou faire des commentaires dans la partie questions/réponses. Je ne crois pas qu'ils aient accès au fil de discussion tant qu'ils n'ont pas pris la parole. Et puis il faut, pour prendre la parole pendant les questions/réponses, le mieux c'est de lever la main. Vous voyez aussi un petit pictogramme en bas et vous pouvez appuyer sur "lever la main" ce qui nous permet nous de vous repérer et de vous donner la parole au moment des questions/réponses. Quand une question a été traitée, la personne qui a levé la main peut abaisser la main, ce qui lui permet de relever la main pour une question suivante et qu'on la prenne en considération. Voilà, donc je rappelle que je demanderai aux participants de se présenter. Et puis peut-être est-il bon de rappeler également que nous souhaitons que cette réunion se passe dans une discussion constructive et sereine, dans le respect de chacun, c'est comme ça qu'on fonctionne à Ré Avenir et ça marche très bien, pour le bien de tout le monde. Emmanuelle, je te passe la parole pour présenter peut-être la première page de la présentation, et puis après on passera la parole à M. Christian Leyrit.

**Emmanuelle Carpentier:**

Tout à fait, merci Isabelle. Donc le déroulé de ce webinaire a été déjà très bien décrit par Isabelle. Donc peut-être deux petits points juste de précision: Aurore vous aurez bien sûr aussi la parole avec Pierre-Emmanuel pour présenter le projet brièvement, et nous avons prévu effectivement un certain nombre de temps d'échanges, donc ça sera l'occasion pour soit interpellé, ou avoir des éclairages que pourront nous apporter notamment l'ensemble des panélistes et des experts ici présents. Donc n'hésitez pas, ce sera l'occasion de poser l'ensemble de vos questions.

Donc je donne la parole tout d'abord à Christian pour qu'il nous replace le contexte du débat public qui est en cours, avec les nouveautés qui ont été créées suite à la loi Essoc. M. Leyrit, à vous la parole.

**Christian Leyrit:**

Bonjour à toutes et à tous, je suis heureux de participer à ce webinaire. Quelques mots simplement pour dire que j'étais président de la commission nationale du débat public de 2013 à 2018, et que dans cette période nous avons organisé six débats publics sur l'éolien en mer (Courseulle-sur-mer, St-Nazaire, Fécamp, St-Brieuc, Dieppe, Le Tréport, l'île d'Yeu et Noirmoutier). Et donc, à cette époque-là, le porteur de projet et le maître d'ouvrage, qui présentait son projet, étaient le consortium qui avait déjà été retenu. Et donc, ça c'est un sujet sur lequel on reviendra, et donc le porteur du projet et le maître d'ouvrage étaient EDF Energies nouvelles, Iberdrola etc... Et donc évidemment ces débats ont été intéressants mais néanmoins, évidemment, il y avait une assez grande frustration de la part des citoyens, parce que sur les grandes questions qui étaient posées par les citoyens, les réponses étaient assez peu satisfaisantes parce qu'en réalité

le projet était quasiment arrêté par l'Etat, puisqu'il avait déjà choisi un prestataire. Et donc par exemple, je citerai 2 ou 3 exemples: lorsque certains posaient une question, tout de même importante, du coût de rachat de l'électricité, pour la comparer par rapport au nucléaire ou autre, évidemment le maître d'ouvrage, consortium retenu, indiquait que c'était le roi des affaires et qu'il ne pouvait pas répondre aux questions des citoyens. Deuxième exemple: lorsque les pêcheurs demandaient si on pourrait éventuellement pêcher à l'intérieur du parc, alors là le préfet maritime indiquait que ça n'était pas à l'ordre du jour actuellement, et que évidemment ceux-ci seraient décidés lors de la grande commission notée qui interviendrait dans deux ans, trois ans, ou quatre ans. Et enfin, lorsque les associations environnementales demandaient à avoir une communication des études environnementales, le maître d'ouvrage indiquait qu'il avait payé, évidemment, de ses propres deniers, ces études, et que comme il pouvait y avoir d'autres projets ultérieurement, il n'acceptait pas effectivement de les rendre publiques. Et donc ces débats, même s'ils présentaient un certain intérêt évidemment, n'étaient pas du tout satisfaisants. Et donc à la CNDP, nous avons indiqué à plusieurs reprises aux ministres concernés que la CNDP n'organiserait plus de débats publics dans ces conditions là, qu'il était nécessaire que les débats publics se situent plus en amont, au moment où les choix ne sont pas faits, où il est possible de faire ou de ne pas faire, de décider de faire ou ne pas faire, et au moment où des adaptations ou des changements profonds peuvent être réalisés, ce qui n'était évidemment pas le cas dans la situation précédente.

Et donc aujourd'hui, on constate effectivement, et je pense que c'est tout de même heureux, sur ce point là, que les débats se situent plus en amont. C'est l'Etat et RTE qui sont les porteurs de projets, et donc ça permet effectivement d'avoir un véritable débat sur l'opportunité, puisque les débats portés par la CNDP ce sont avant tout des débats sur l'opportunité de réaliser ou pas tel ou tel équipement et d'avoir la possibilité, évidemment en fonction des remarques ou des observations, des citoyens, d'y apporter des modifications plus ou moins sensibles. J'ajoute simplement que sur une vingtaine d'années à peu près, il y a de nombreux débats qui ont été réalisés et qu'il y a à peu près un tiers des débats qui ont conduit à l'arrêt pur et simple du projet, ou à des modifications très importantes, à peu près un tiers des débats où il ya eu des modifications assez sensibles, et un tiers des débats où le projet a assez peu changé.

Alors évidemment le fait d'être plus en amont ça a une conséquence, parce que dans ces sujets là il y a toujours un problème de savoir si on est plus en amont ou plus en aval: donc quand on est plus en amont c'est un débat plus sur l'opportunité, et donc naturellement (alors ça c'est une frustration que je vois bien dans ce débat) les études d'impact ne sont pas affinées à une échelle plus petite, effectivement, alors que précédemment avec un projet totalement arrêté évidemment il y a des études d'impact qui sont plus finalisées. Et donc on ne peut pas être à la fois en amont à une plus grande échelle et avoir des études d'impact très finalisées.

Voilà simplement en quelques mots ce que je voulais dire en introduction de cette réunion.

**Isabelle Vétois:**

Merci, est-ce que la CNDP veut ajouter quelque chose? Enfin la CNDP, je veux dire Luc Picot?

**Luc Picot:**

Alors il y a Julie Dumont qui nous a rejoint, qui est membre de la CPDP. Je vais lui laisser la parole. J'en profite pour saluer Christian Leyrit que je connais bien, qui est donc l'ancien président. Et je laisse Julie dire quelques mots complémentaires.

**Julie Dumont:**

Oui merci beaucoup. Écoutez, Christian a déjà bien balayé, je pense, le sujet et l'endroit où on se situe. Effectivement on est beaucoup plus en amont, et on est à un endroit du débat où on va pouvoir effectivement discuter opportunité, localisation, et tous les sujets possibles par rapport à ce débat public. Et donc effectivement il y a une avancée de ce côté là. Une avancée qui n'est pas encore, comme vous le disiez, complète, dans la mesure où effectivement le projet n'étant pas localisé, les études d'impact n'ont pas encore eu lieu et forcément ça crée des frustrations chez de nombreux publics sur ce point là. Mais en tout cas, c'est sûr qu'on a aujourd'hui un débat certainement plus riche que ça n'a pu être le cas précédemment.

**Isabelle Vétois:**

Merci, on peut peut-être maintenant passer la parole à Patrick Salez pour parler des enjeux au niveau de l'Europe?

**Patrick Salez:**

Bonjour à tous, je suis également ravi d'être parmi vous ce soir. Merci à Ré Avenir de me permettre de mettre un petit peu d'Europe dans notre débat. Je vais vous parler, rapidement, parce qu'il y a beaucoup d'intervenants, du cadre européen d'un projet éolien. En introduction je veux dire deux choses: la première c'est que l'Europe est malheureusement plutôt absente des documents de la CNDP, et pourtant elle conditionne fortement l'opportunité globale du projet; et deuxième chose, je crois qu'il faut préciser que ce cadrage européen n'est pas un diktat de la commission comme j'ai pu le lire dans NEMO, mais bien évidemment le produit des négociations entre les institutions européennes, sachant que c'est le conseil européen, et donc les états membres, qui a le dernier mot. Ce qui veut dire que nos gouvernements successifs ont validé tous les objectifs climatiques et énergétiques. Je vais vous présenter quatre points rapidement, et non pas cinq comme le disait Isabelle, vous voyez j'écourte.

Le premier point donc c'est: l'Union Européenne comme leader climatique. Fin décembre 2019, l'Union Européenne, après avoir été très présente dans les accords de Paris de fin 2015, a présenté une feuille de route climatique qui est le "pacte vert" (Green Deal en anglais), qui présentait donc les deux grands objectifs sur lesquels tout le monde s'est accordé: moins 55 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030, et une neutralité carbone en 2050. Ce pacte est transversal, il s'applique à toutes les politiques: industrielles, énergétiques, de transport, agricoles et environnementales. Le 14 juillet dernier, donc plus récemment (14 juillet 2021), la commission a décliné ce pacte en 11 propositions législatives, et à l'intérieur de ces textes il y avait des textes concernant, donc, les énergies renouvelables et plus particulièrement l'éolien. Il y avait un troisième objectif climatique proposé, qui est 40% d'énergies renouvelables d'ici 2030, et il y avait également le déploiement de l'éolien offshore, avec des objectifs précis. Les objectifs de l'Union: actuellement en éolien offshore nous sommes environ à 22 GW, au niveau européen; si vous enlevez le Royaume-Uni, qui en fait 12 à lui tout seul, ça fait une dizaine, et il est prévu par l'Europe 60 GW d'éolien offshore en 2030 et 300 GW d'éolien

offshore en 2050. La part de la France est traduite dans la PPE et c'est en gros entre 5,2 et 6,2 GW en 2028, puisque la PPE s'arrête en 2028.

Deuxième aspect: la politique énergétique d'une croissance verte vers laquelle l'Union Européenne s'oriente. La première chose à dire c'est que la politique énergétique européenne, petit à petit s'est fondue, je peux dire, dans la politique climatique, et l'urgence de la décarbonation, en fait, est prééminente par rapport à tous les grands objectifs énergétiques, aussi bien la fiscalité que les aides à l'innovation ou aux industriels du secteur. Parmi ces 11 directives il y a une directive sur la taxation de l'énergie, et il y a une directive importante pour nous également qui concerne ce qu'on appelle les interconnexions d'énergie entre les états membres: vous savez que la France est très faiblement représentée dans les échanges d'énergie entre les états membres, malheureusement dans cette boucle, et, on l'a entendu au moment des grands froids, ça crée des risques bien sûr d'arrêt de certains réacteurs nucléaires et de blackout, puisqu'on n'a pas la possibilité d'échanger avec tous les états membres. Un point important également, du point de vue énergétique, vous en avez peut-être entendu parler, c'est la taxinomie des énergies (tout le monde parle de taxonomie mais c'est un anglicisme, le vrai terme c'est la taxinomie) c'est à dire l'idée que l'on caractérise les énergies durables d'un côté, qui vont recevoir des financements et des investissements, et puis des énergies dites sales de l'autre, qui sont essentiellement les énergies fossiles. La commission a travaillé depuis plusieurs mois sur cette question et, sous la pression d'états membres tels que la France, qui soutenait le nucléaire, et tels que les pays de l'est, et en particulier la Hongrie, qui soutenaient le maintien du gaz comme énergie de transition, un texte de la commission qui est en discussion actuellement chez les experts et qui sera validé sans doute par la commission le 21 janvier, fait apparaître, vous avez dû en entendre parler dans la presse, l'énergie nucléaire comme une énergie durable, et le gaz également. Alors c'est sous conditions de transition, c'est sous conditions de plafonds d'émissions, mais ces deux énergies seront sans doute, le 21 janvier, considérées comme des énergies propres et durables, avec un caractère de transition. Quatre mois de négociations ensuite sur ce texte entre le conseil et le parlement, ce qui laisse attendre quand même de grosses prises de bec des pays anti nucléaires tels que l'Autriche et l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique...vous l'avez vu récemment, sont déjà en train de voir les possibilités de recours juridiques qu'ils auront contre tout cela. Alors plus globalement, ce qu'on voit bien sur cette question énergétique, avant de terminer sur ce deuxième point, c'est que nous sommes en situation de dépendance très importante entre les différents états membres et que le choix énergétique d'un pays comme par exemple la Belgique, qui vient de décider donc de sortir du nucléaire, conditionne bien sûr les mix énergétiques des autres pays, l'Union Européenne étant chargée d'assurer la cohérence entre tout ça.

Troisième point: le cadre européen de la politique maritime, puisque nous sommes dans l'éolien offshore. Alors il y a trois stratégies européennes successives qui conditionnent l'éolien en mer. La première c'est une stratégie qui date de 2007 et qui est un document sur la politique maritime intégrée, qui vise à assurer un développement durable des activités maritimes, ainsi que, surtout, la préservation du milieu marin. Au-delà de Natura 2000, cette directive est importante pour la qualité de l'eau et la biodiversité. Deuxième chose, en 2008 une directive 4 sur la stratégie d'état écologique de l'eau, qui est quelque chose de plus connu et qui conditionne également les questions de biodiversité. Et puis plus récemment mais moins connue, très importante, une directive sur la planification de l'espace maritime. Elle date de 2014, je la trouve importante et je la connais bien puisque

j'ai participé à sa création dans les années 2007, 2008, 2009 (vous voyez ça a été une longue négociation). C'est une directive qui fixe la façon dont on peut se répartir les activités entre secteurs au sein de l'espace maritime et la façon bien sûr dont on peut éviter les conflits d'usage entre secteurs. Il faut savoir que la France est relativement réticente, quand il s'agit de d'européaniser, je puis dire, son aménagement du territoire, aussi bien terrestre que maritime, et donc elle est en retard dans son application. L'application devait se faire au plus tard en mars 2021, et il y a presque une année de retard pour la France, mais qui va l'adopter. Ces trois documents, ces trois stratégies maritimes, la France les traduit au niveau national, et ça vous en avez entendu parler: c'est la stratégie nationale de la mer et du littoral, qui fixe tous les grands enjeux qui conditionnent l'éolien maritime (enjeux de transition énergétique, économie bleue (durable), et puis toujours pour l'état écologique du milieu marin) et sur laquelle nous nous sommes prononcés en développant récemment les fameux document stratégiques de façade, qui eux aussi découlent de ces stratégies maritimes européennes. Ils visent à territorialiser la stratégie

**Isabelle Vétois:**

Ecoutez, en attendant qu'ils se reconnecte, je pense qu'il avait presque fini, est-ce qu'il y a des questions/réponses sur le processus et sur la partie européenne? Pour les participants, ce qui serait bien, je le rappelle, c'est de lever la main. Ce serait beaucoup plus simple pour qu'on puisse vous donner la parole.

**Emmanuelle Carpentier:**

Je vois qu'il y a Adrien Soismier qui a déposé une question.

**Isabelle Vétois:**

Et puis il y a CYR aussi. Alors attendez, je vais donner la parole...

**Claude Rieg:**

Oui c'est Claude Rieg. J'avais une question pour M. Leyrit. Est-ce qu'on a vraiment l'impression d'avoir fait un progrès en avançant le débat public tel qu'il est aujourd'hui par rapport à la situation ancienne, du fait qu'aujourd'hui le débat est totalement ouvert et le projet est complètement indéfini? Donc aujourd'hui on définit le projet avec les citoyens, alors qu'à la base on s'attendrait à ce qu'un projet soit défini par le maître d'ouvrage et qu'il soit soumis, sous différents aspects, en général on a une option de base et des alternatives éventuelles, plus ou moins justifiées d'un point de vue technico-économique, mais qu'on soumet ce questionnement à des personnes y compris les citoyens. Alors ma question, effectivement, j'y reviens: est-ce qu'on a vraiment progressé aujourd'hui? Parce que j'ai l'impression qu'on est en phase de prédéfinition du projet avec les citoyens, ce qui ne me semble pas très très productif ni naturel.

**Isabelle Vétois:**

Qui veut répondre?

**Christian Leyrit:**

Je veux bien répondre. Si vous voulez moi je pense que d'être plus en amont c'est tout de même un progrès. Aujourd'hui dans ce domaine là, comme dans beaucoup d'autres domaines, beaucoup de citoyens (on a fait des enquêtes à la CNDP il y a quelques

années) beaucoup de citoyens ont le sentiment que lorsqu'on lance un débat public, tout est déjà décidé, et donc en réalité que ça n'est pas véritablement un débat public, que c'est plus de l'information du maître d'ouvrage sur un projet qui a déjà été arrêté et validé. Et donc je pense que c'est vraiment un véritable progrès, parce qu'évidemment dans l'ancienne formule, lorsque les appels d'offres ont été lancés, il y a des enjeux financiers très très importants, et donc vous comprenez que si le débat public se passe très très mal, arrêter un projet de cette ampleur a des conséquences y compris financières d'indemnisation des consortium qui ont été retenus, et effectivement qui sont tout à fait considérables. Et donc évidemment ça conduit en réalité à rendre quasi impossible la remise en cause du projet. Donc là on est plus en amont, je pense que c'est un véritable progrès. Alors ensuite il faut voir effectivement les conditions dans lesquelles se déroulent le débat, mais sur le principe je pense que c'est un progrès tout de même très important.

**Claude Rieg:**

Est-ce que je peux juste rebondir sur un exemple que vous avez cité? Vous avez parlé des études d'impact. Est-ce qu'il y a, à votre avis, une vraie différence entre ne pas l'avoir, parce qu'on l'a pas aujourd'hui parce que c'est trop tôt, ou ne pas le recevoir, parce qu'on peut pas le fournir parce qu'il est payé par le futur installateur? Moi je ne vois aucune différence à ce niveau là. Ce qui est quand même assez gênant pour parler d'un projet qui a un fort impact sur son environnement.

**Isabelle Vétois:**

Est-ce que quelqu'un veut répondre à la CNDP?

**Christian Leyrit:**

Non mais effectivement les études d'impact ne peuvent pas avoir le même niveau de détail lorsque le projet est parfaitement défini après des années d'études que lorsqu'on est très en amont, au stade des principes. Mais je pense vraiment qu'il y a une immense majorité de citoyens qui souhaitent que les débats publics soient de vrais débats publics, et donc que l'on puisse se poser la question de l'opportunité des projets. Dans l'ancien système, véritablement, la question de l'opportunité des projets était vraiment quasi inexistante, et donc tous les membres de la CNDP étaient extrêmement défavorables, effectivement, à la poursuite de ce type d'éléments. Par ailleurs, dans le secteur de Dunkerque par exemple, où il y a plusieurs possibilités (il y a eu un débat récemment) d'implantation, il peut y avoir des études comparatives. Alors effectivement sur le plan environnemental les choses sont peut-être pas aussi précises, mais ça permet effectivement de voir quels sont les projets qui recueillent plus d'adhésion que d'autres, et donc de poursuivre le processus de manière plus fondée, et de recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs évidemment, des élus, des pêcheurs, des associations environnementales et des citoyens, pour en tenir compte de manière plus précise.

**Isabelle Vétois:**

Merci M. Leyrit. Aurore Gillmann, vous voulez prendre la parole? Allez-y.

**Aurore Gillmann:**

Oui tout à fait, merci beaucoup. Je voulais simplement rebondir sur l'un des propos de votre expert s'agissant des interconnexions entre la France et les pays européens dont

RTE est le gestionnaire au titre des directives européennes. La France est très bien interconnectée avec les pays voisins, on a une petite cinquantaine d'interconnexions, on en a plusieurs en projet, dont une en mer, sur la façade, un projet dit "Golfe de Gascogne". Tout ça pour faire justement les échanges européens entre les états, l'intérêt étant de garantir la sécurité d'approvisionnement mutuelle et collective, et en particulier française, du pays, pour qu'on ait de l'électricité en fonction des besoins, des périodes, qui peuvent être différentes entre nos voisins. Donc de ce point de vue là, c'est un outil important pour maintenir la sécurité d'approvisionnement à long terme, et notamment pour atteindre l'objectif de la neutralité carbone à horizon 2050. Tous les jours, on importe et on exporte de l'électricité avec nos voisins européens pour répondre à nos besoins - je vous renvoie l'application éCO2mix qui en temps réel vous dira ce qu'il en est au niveau national ou dans votre région. Voilà c'était pour nuancer ça. C'est un outil de flexibilité dont on a besoin et dont on aura besoin pour atteindre nos objectifs européens. Et RTE participe, comme tous les autres gestionnaires de réseaux, à la construction et à la planification du réseau européen via ENTSO-E, l'association des gestionnaires de réseau, ou la planification dite TYNDP. Merci.

**Isabelle Vétois:**

Merci Mme Gillmann. Luc Picot a levé la main aussi.

**Luc Picot:**

Alors je vais laisser parler Julie en premier, et puis s'il y a lieu compléterai.

**Isabelle Vétois:**

Mme Gillmann est-ce que vous pouvez baisser la main de manière à ce que je revienne vers vous quand vous la relèverez? Merci.

**Julie Dumont:**

Oui, simplement, je pense que là où il y a un progrès essentiel c'est quand même que certains acteurs (que ce soient des associations environnementales, des citoyens, des pêcheurs) peuvent apporter aussi des éléments d'évitement sur les localisations, peuvent apporter du contenu, de la connaissance qui peut permettre de faire évoluer un projet qui n'existe pas encore totalement. Lorsqu'on part d'un projet totalement fixé il n'y a pas de marge de manoeuvre pour les publics pour proposer des alternatives, et sur ce débat public particulièrement, on voit qu'il y a des propositions d'alternatives qui sont techniquement intéressantes, qui font appel à des solutions plus ambitieuses, et ça je pense que c'est des choses qui sont intéressantes à ce stade et qui n'auraient pas pu voir le jour, effectivement, sur sur l'ancienne formule. Et je pense qu'il n'y a pas uniquement des maîtres d'ouvrage qui sont en mesure de tout définir, il y a des données qui sont possédées par l'ensemble des publics et qui sont partagées au cours d'un débat, et qui peuvent être extrêmement intéressantes, y compris pour le maître d'ouvrage.

**Isabelle Vétois:**

Merci beaucoup. Luc Picot?

**Luc Picot:**

Je complète moi justement sur ce point là donc c'est parfait, on est tout à fait raccord. Il faut bien se mettre dans l'idée que le débat public c'est permettre au public de discuter d'un projet qui sera soumis à la décision du maître d'ouvrage, et en l'occurrence ce sera une décision gouvernementale puisqu'elle sera prise par les deux ministres: ministre de la transition écologique et ministre de la mer. L'administration, dans cette prise de décision, elle avance avec les données qu'elle possède. Et elle ne possède pas toutes les données au moment où elle va en réalité dégrossir le projet, puisqu'elle va essayer de chercher une zone pour lancer le futur appel d'offres. Cette zone est souvent, logiquement, à grandes mailles. Alors c'est la particularité du débat à Oléron, c'est que la zone initiale de recherches de 300 km<sup>2</sup> correspond généralement plutôt à la zone de sortie du débat. Je vous renvoie au débat public en Normandie, qu'avec Francis j'ai eu aussi le plaisir d'organiser. Nous étions partis de 10 000 km<sup>2</sup> de zone de recherche, avec dans ces 10 000 km<sup>2</sup>, 3000 km<sup>2</sup> de zone préférentielle de l'Etat, et in fine, la décision de l'Etat s'est arrêtée sur 500 km<sup>2</sup> dont la moitié n'était pas dans la zone préférentielle de l'Etat. Et notamment à la demande des publics, qui ont proposé une zone à cheval entre la zone préférentielle de l'Etat et une zone extérieure, une zone de défense, pour être clair. L'Etat, il prend sa décision avec les données qu'il a, et donc lui-même ne fait pas d'études d'impact pour prendre cette décision de zone, qui sera soumise à appels d'offres. Puisqu'après le projet va continuer à être affiné dans la concertation post débat, dans le dialogue compétitif entre les industriels, puis dans toute la phase de développement du projet. Ce qui est donc important pour nous, et c'est une question que la commission s'est posée dès qu'elle a été saisie au mois de mars, c'est à dire donc avant le débat public, dans la phase de préparation, la commission a fait un séminaire et en interne s'est posée la question: est-ce que le public peut débattre avec des données qui ne sont pas totalement exhaustives? Et la réponse de la commission c'est: de toute façon l'Etat prendra les décisions avec aussi une absence d'exhaustivité des informations. Ce que nous on doit garantir dans la commission du débat public, c'est que le public ait le même niveau d'information que les services de l'état pour prendre la décision. Il n'y a pas d'information cachée que l'Etat se réserverait et qui fonderait sa décision sur ces informations cachées. Donc le débat public fonctionne avec ce paradoxe: on donne toutes les informations que le maître d'ouvrage a à disposition pour prendre la décision, au paradoxe près que lui-même, l'Etat, n'ait pas toutes les informations pour prendre sa décision. On agit dans un monde incertain mais en réalité l'Etat le fait de manière graduée. Il va collecter le reste des informations pour faire avancer le projet, sachant que le projet, contrairement à l'idée reçue, il ne sera pas décidé définitivement à la sortie du débat public, il sera décidé définitivement à la suite de l'enquête publique, quand le projet aura toutes les autorisations prévues, c'est à dire après l'appel d'offres, après l'étude d'impact. C'est là définitivement où le projet sera acté. Donc en réalité le système est cohérent, certes un peu compliqué à présenter, mais il a une certaine cohérence.

**Isabelle Vétois:**

Merci Luc Picot, donc on a bien compris que tout n'est pas figé, et que c'est ça l'intérêt du changement de processus dans le débat, enfin en tout cas à Ré Avenir c'est ce qu'on avait compris. Emeline Pettex a demandé aussi de pouvoir intervenir. Est-ce que vous pouvez réactiver votre son voilà merci.

**Emeline Pettex:**

Donc je voulais juste apporter une petite précision par rapport à cette notion d'étude d'impact, et les études que l'on a réalisées avec nos collègues de CREOCEAN en tant qu'assistant maîtrise d'ouvrage du ministère. Le travail qui a été fait, c'est vraiment un travail préliminaire. Ça nous a demandé du travail, on a utilisé 10 ans de données en ce qui concerne les oiseaux et les mammifères marins, dont les données les plus récentes qui ont été faites dans le parc marin. Je ne veux pas rentrer dans le détail mais c'est en fait, entre guillemets, c'est simplement pour faire un état des lieux des distributions qui sont connues, en tenant compte des sensibilités. Donc en fait on a dressé ce qu'on appelle des cartes de risques d'effets (là on pourrait donner plein d'informations sur ces cartes). Donc en fait ça n'est absolument pas une étude d'impact, ça n'est même pas ce qu'on appelle l'état initial de l'environnement, qui sera déclenché dans un second temps. Il va y avoir tout un tas d'études environnementales qui seront en fait payées par l'Etat pour acquérir beaucoup de nouvelles données pendant deux ans, et c'est ces données là qui caractériseront l'état actuel de l'environnement, et ça c'est même encore en amont de l'étude d'impact. Donc il ne faut absolument pas considérer les études qui ont été fournies dans le cadre de ce débat public comme l'ensemble de ce qui sera fourni par l'Etat à la connaissance des publics et pour la suite de ce projet. C'est très important de bien différencier les étapes, parce qu'une étude d'impact c'est une grosse masse d'informations et un travail qui dépend vraiment des caractéristiques du projet tel qu'il a été défini, et qui ensuite permet de pouvoir vraiment avoir les discussions sur quels seraient les impacts de ce projet-ci, et pas un autre. C'est vraiment important que les gens comprennent la différence entre ce qui est fourni aujourd'hui et ce qui va arriver en différentes étapes dans le futur.

**Isabelle Vétois:**

Merci pour cette précision. Donc il y aura bien effectivement des études d'impact très précises sur le projet quand il aura été défini, contrairement à ce qu'on a entendu et à ce qu'ont dit les élus sur l'île de Ré, qui était la raison pour laquelle ils se sont déclarés contre puisqu'ils disaient qu'il n'y avait pas d'étude d'impact. En fait elles seront faites une fois que le projet va être défini, c'est aussi ce que nous, nous avons compris. Patrick Salez a demandé la parole.

**Patrick Salez:**

Oui juste pour revenir très vite fait sur cet impact. Je vois très mal comment effectivement sans connaître la localisation exacte, sans connaître la puissance développée, sans connaître le raccordement choisi, on peut faire des études d'impact environnementales précises. Donc je trouve très bien que dans cette procédure on reporte l'exercice en particulier à la phase suivante, et donc incluant bien sûr toute cette fameuse étude d'incidence environnementale qui est prévue par les directives sur Natura 2000. Je voulais répondre à la question sur les échanges d'énergie et l'interconnexion. Nous sommes effectivement d'accord en fait sur le fond, ce que je voulais dire c'est que simplement la France dans ses échanges avec d'autres pays, a un nombre de pays actuellement inférieur à beaucoup d'autres (par exemple elle a du mal à échanger avec l'Irlande), et qu'il y a un fond (c'est mon quatrième point, c'est à dire toutes formes de soutien financier au projet) qui fait beaucoup pour l'interconnexion. Et donc on augmente progressivement la mise en boucle des échanges d'énergie. Dernier point sur lequel je voulais revenir: la question de l'information. Parce qu'il y a au niveau européen, les opérateurs le savent, un service qu'ils appellent le service Copernicus, qui fait des

analyses et une observation des évolutions de la Terre sur le plan climatique, qui fournit de l'information aux entreprises également, pour leur permettre d'évaluer la variabilité climatique de leurs projets éoliens, qu'ils soient potentiels ou existants (il faut aller le consulter, il y a des choses intéressantes dessus). Ce qui manque à mon avis, et c'est quelque chose que j'ai relayé auprès de collègues et de la représentation à Paris, c'est de fournir une information sur l'ensemble des retours d'expérience qui existent en Europe, que ce soit en particulier de la part de l'Institut Royal de Belgique qui a fait un gros travail sur la Belgique et les Pays-Bas, et que ce soit également le retour d'expérience - qui date quand même maintenant au Danemark de 1991, donc de plus de trente ans - qu'on a là-bas. Alors effectivement ce ne sont pas les mêmes fonds marins, ce ne sont pas les mêmes courants, n'empêche que sur le plan environnemental en particulier, il y a des choses à tirer. Et donc ce travail là, je pense, dans l'amplification vous l'avez compris qui est en train de se faire au niveau européen sur la question de l'éolien offshore, ce travail de mise en forme de l'information et de la transmission d'une information commune et coordonnée à tout le monde, devrait se faire je pense dans les mois qui viennent. Voilà ce que je voulais ajouter.

**Isabelle Vétois:**

Merci Patrick. M. Soismier vous avez posé plusieurs questions par écrit. Est-ce que vous voulez prendre la parole?

**Adrien Soismier:**

Oui bonjour. Je suis assez surpris par le discours de la commission qui semble laisser penser que l'opportunité ne sera pas étudiée. On a vu de ce que j'entends ici, je trouve quand même toujours bizarre de faire un débat public pour lequel la question de l'opportunité, je renvoie à la toute première réunion du débat public qui s'est tenue à St-Georges. Ca avait été expliqué que l'opportunité serait donc bien étudiée, je ne le constate pas sur le terrain, puisque là on voit, d'après ce que vous nous dites et les différents agendas qui sont prévus, qu'on est plutôt en train d'anticiper la suite du projet, malgré l'opposition qui est quand même assez massive sur ce projet.

**Isabelle Vétois:**

Vous avez vu que nous nous sommes pas opposés...Est-ce que la commission veut répondre?

**Julie Dumont:**

Oui moi je peux apporter des éléments de réponse. L'opportunité elle est légalement discutée pendant ce débat public. On a pu constater, comme vous le signalez, qu'il y a effectivement des oppositions. Si on en reste à "il y a des oppositions" on ne fait pas de débat public. Nous on fait pas de sondage d'opinion sur le projet, on est vraiment sur la discussion autour du projet, autour d'un projet qui se fait ou qui ne se fait pas. Et c'est aussi pour ça qu'on a abordé à plusieurs reprises la question du mix énergétique. C'est à dire, on prend l'hypothèse 0, d'ailleurs on a eu un atelier sur les scénarios possibles la semaine dernière sur lequel le scénario 0 était également traité, donc on "avance" sur ce débat en abordant la question de l'opportunité et la question du zéro, mais on avance aussi en évoquant évidemment la possibilité d'un projet et de tous les scénarios possibles d'un projet à 500, d'un projet à 1000, d'un projet 1 + 1, et des différents raccordements possibles, au nord, au sud... Voilà, donc en gros tous les sujets sont

discutés mais je ne pense pas qu'on puisse dire que le sujet de l'opportunité n'est pas discuté. Quant à la décision, elle ne nous appartient pas à nous commission, puisque nous à l'issue du débat on va produire un bilan du débat qui va reprendre point par point tous les arguments qui auront été évoqués sur ce projet, et c'est bien le maître d'ouvrage qui ensuite produira une réponse en indiquant s'il souhaite ou pas entamer l'étape d'après, ou abandonner ce projet. Donc voilà la réponse en tout cas que moi je peux faire à ce stade.

**Isabelle Vétois:**

Merci. Je vais donner la parole à deux autres personnes et ensuite on passera à la suite et les autres questions / réponses seront reposées plus tard. M. David Vallerey, est-ce que vous voulez prendre la parole?

**David Vallerey:**

Oui la question que je voulais poser, c'était de savoir si en fait est-ce que ce serait pas opportun que l'étude d'impact fasse partie on va dire de l'investissement initial de l'Etat, avant l'appel d'offres, de manière à ce que les décisions soient éclairées avec les éléments de tout le monde, ouverts à tous en quelque sorte? L'étude d'impact serait financée par l'Etat et du coup disponible à tous les intervenants, citoyens, entreprises qui vont répondre etc... et moyennant quoi le choix serait plus éclairé, on va dire, de la part de tout le monde.

**Isabelle Vétois:**

Merci pour cette question.

**Luc Picot:**

Moi je propose que l'Etat puisse répondre parce que c'est le maître d'ouvrage, et qu'il est le représentant aussi du gouvernement, et une loi a été prévue. La loi Essoc prévoit ce déroulé. Nous l'avons dit que sur l'étude d'impact, là M. Vos pourra plus préciser le coût d'une étude d'impact, la lourdeur que cela implique. Sur le projet, je tiens à dire que, regardez sur le projet d'Oléron la zone de débat initial de 300 km<sup>2</sup>, elle a été étendue à 740 km<sup>2</sup>, donc indirectement il y a 440 km<sup>2</sup> qui n'auraient pas fait l'objet d'une étude d'impact si elle avait été réalisée sur les 300 premiers km<sup>2</sup>, donc en soi cela aurait peut-être figé le débat public à rester que dans les 300 km<sup>2</sup> et ne permettant pas au public, je tiens à préciser que ce sont les publics qui se sont exprimés sur des contre-propositions, des scénarios alternatifs de l'Etat, et ce que Julie évoquait de l'atelier qui a été fait vendredi dernier et des scénarios qui ne sont pas ceux de l'Etat, je pense à un scénario sur le flottant qui est apparu de la part des publics, c'est pas un scénario qui est porté aujourd'hui par l'Etat dans la saisine, nous on est là, dans le respect du code de l'environnement, sur l'instruction de toutes les alternatives que le projet peut susciter de la part des publics. Et donc si les publics font des alternatives au projet qui ne sont pas prévues initialement, il est clair que ces alternatives ne seraient pas couvertes par l'étude d'impact si elle devait exister. Donc on voit bien que cette question là on n'en sortira jamais. Sauf à vouloir faire une étude d'impact sur 10 000 km<sup>2</sup> de mer - c'est une question qui s'est posée dans le débat public Normand, puisque c'est une question qui est récurrente dans les débats publics - mais 10 000 km<sup>2</sup> de mer je ne connais pas le coût moyen au km<sup>2</sup> d'une étude d'impact, avec toutes les hypothèses qu'elle doit

intégrer, parce que votre étude d'impact elle se fait en fonction de si c'est du flottant, du posé, telle technologie, telle autre technologie... je ne veux pas répondre à la place de l'Etat et donc je laisse la balle à M. Vos, je ne connais pas le coût et la faisabilité d'une étude d'impact sur des grandes zones, des grands périmètres, je ne sais même pas si ça existe.

**Isabelle Vétois:**

Merci Luc Picot. M. Vos, vous voulez prendre la parole?

**Pierre-Emmanuel Vos:**

Très rapidement parce que je pense que ces échanges on les a fréquemment, et vous avez tous bien expliqué comment ça se passait. Mais simplement pour redire qu'on est effectivement, en ce qui concerne l'environnement, sur un fonctionnement en entonnoir. Donc je ne fais que redire ce que vous avez dit, mais donc on a porté au débat public, sur une zone très large, une étude bibliographique environnementale qui reprend, comme l'a dit Mme Pettex, dix ans de données étudiées, qu'on a eu la possibilité de présenter d'ailleurs dans le cadre d'une réunion thématique auprès des différentes parties prenantes qui sont intéressées par l'environnement, et pour lesquelles les données qui ont été apportées n'ont pas été remises en cause, donc c'est un état de la connaissance actuelle qui fait foi. Et ensuite dans l'entonnoir, progressivement on va se diriger vers de plus en plus de précisions. On va donc, si le projet se poursuit, initié un état initial de l'environnement, c'est à dire qu'on va aller sur la zone préférentielle établie par les publics pour l'installation des éoliennes vérifier quel est l'état de la biodiversité, et travailler à une connaissance plus fine de cette biodiversité. Ensuite avec les résultats du débat public et puis avec cette connaissance déjà partiellement affinée on va choisir un lauréat, comme il a été dit. Et ce lauréat aura charge de réaliser son étude d'impact (donc là on est en train de parler de deux années supplémentaires de travail) pour parvenir à une étude tout à fait fine et à une installation de moindres contraintes des éoliennes. Tout ça donnera ensuite donc lieu aux autorisations de l'Etat (donc à instruction du service de l'État et autorisations ou non d'exploiter) et donnera lieu à une enquête publique. L'ensemble des données seront de nouveau mises à la destination du public pour qu'il puisse se prononcer sur cette enquête publique avant que la moindre modification du milieu ne se fasse pour l'installation des éoliennes. Donc je pense que c'est important de redire que l'étude d'impacts a une place très précise dans ce déroulé. Et effectivement comme vous l'avez tous dit, on en n'est pas à ce stade, mais son temps viendra et elle sera faite en bonne et due forme sur les zones préférentielles d'installation des éoliennes. Simplement sur l'aspect environnemental également, on a choisi de répondre aux demandes du comité interministériel de la mer de 2019 pour le suivi des projets éoliens en mer, et donc on a développé, dans le cadre du conseil maritime de façade qui rassemble l'ensemble des acteurs socio-économiques de la façade, une commission spécialisée "éolien en mer" qui tient au courant régulièrement les acteurs de l'avancement du projet, et cette commission spécialisée s'est vu dédier un conseil scientifique spécifique qui rassemble une vingtaine de scientifiques de la région, qui sont basés à La Rochelle, à Bordeaux et à Biarritz, et qui participent à l'ensemble des réflexions sur l'environnement et qui continueront à travailler avec nous jusqu'à l'installation des éoliennes en mer. Et c'est tout l'intérêt de ce projet et de la révision qui a été faite par la loi Essoc en 2018, c'est que le projet reste à caractéristiques variables et n'est plus figé, comme l'a dit M. Leyrit au début de la présentation. C'est un projet à

caractéristiques variables ce qui va nous permettre aussi au fil du temps et par itérations de retenir les meilleurs choix technologiques, les meilleurs choix pour l'environnement etc... jusqu'à l'entrée en production du projet. Merci.

**Isabelle Vétois:**

Merci M. Vos. On est en retard mais je pense que c'était important de passer du temps sur le processus et sur les études d'impact. Je vais passer la parole à Emmanuelle pour qu'elle fasse la présentation du contexte au delà du processus, donc du contexte de la transition énergétique. Il reste deux personnes qui veulent poser des questions on leur donnera la parole aux prochains temps de pause. Et bon on a pas mal de retard mais donc la réunion durera plus que ce que l'on avait prévu, mais tant mieux pour ceux qui pourront rester jusqu'au bout. Voilà Emmanuelle?

**Emmanuelle Carpentier:**

Alors, quelques éléments de contexte qui sont là aussi pour expliquer le pourquoi du positionnement de Ré Avenir sur ce projet éolien en mer. Donc on va partir d'éléments plus macro avant de se focaliser sur ce projet. Le point déjà, à l'origine, qui nous amène à considérer qu'il est important de considérer le développement de ce parc - même si aussi ça pose un certain nombre de questions et ça veut dire que ça ne sera pas à n'importe quelles conditions - c'est bien entendu le sujet du dérèglement climatique, de l'accumulation des gaz à effet de serre. Là vous avez les courbes du GIEC avec les différents scénarios du GIEC concernant l'augmentation des températures et l'augmentation du niveau de la mer, qui pour le scénario le plus pessimiste atteint presque 5° (4,8°) et où on pourrait aller jusqu'à des augmentations du niveau de la mer de 1 m. Ce qu'il faut voir autour de cela, c'est qu'il est nécessaire, pour pouvoir lutter contre cette accumulation de gaz à effet de serre, d'atteindre la neutralité carbone, comme l'a dit Patrick Salez, au niveau européen. C'est aussi un objectif sur lequel l'ensemble des états membres se sont engagés. C'est un objectif qui a été décliné dans la loi en France, avec un objectif d'atteinte de neutralité carbone à horizon 2050. Alors ce qu'il faut voir autour de ça c'est que l'atteinte de la neutralité carbone elle va en fait se faire à travers bien sur différents axes. On le voit dans le cadre du débat public, parfois on a pu avoir des débats autour de "oui mais la sobriété avant tout" ou "oui mais telle forme d'énergie électrique avant tout", et en fait ce qu'on voit c'est qu'il sera nécessaire pour atteindre la neutralité carbone de tout faire et de tout réaliser. La première chose qui va être absolument indispensable ça va être effectivement la sobriété et de réduire très fortement nos consommations d'énergie (quand je dis consommations d'énergie c'est pas d'électricité, c'est de toutes énergies confondues). Vous l'avez là en termes de projection, ce sont la reprise des projections de la stratégie nationale bas carbone. On voit qu'il va falloir réduire très fortement, quasiment par deux, nos consommations d'énergie, mais ce qu'on voit aussi dans le même temps c'est qu'en fait la part de la consommation d'électricité va augmenter. Et donc on va se retrouver avec en même temps l'objectif de réduction fortement de notre consommation d'énergie et par derrière des énergies fossiles, et en même temps pour pouvoir malgré tout continuer à avoir, je dirais, une vie où on ne renonce pas à tout, et une activité économique qui se maintient, en fait, des transferts d'usages, où on va transférer des consommations d'énergies fossiles vers des consommations d'électricité. On va le trouver dans le transport par exemple avec les véhicules électriques, on va le trouver dans l'industrie, on va le trouver dans un certain nombre de secteurs d'activités. Ce qui veut dire que si on regarde la seule électricité on

va en fait, pour atteindre la neutralité carbone, et ce malgré l'énorme objectif de sobriété, devoir augmenter notre consommation d'électricité, où on va passer à peu près de 470 TWh à 645 TWh, donc on va dire 37 ou 38 % d'augmentation. En tout cas, ce sont les dernières projections faites notamment par les études prospectives de RTE, mais bon qui donnent des chiffres un tout petit peu différents de la stratégie nationale bas carbone, mais où les ordres de grandeur restent à peu près toujours les mêmes.

**Isabelle Vétois:**

Je voudrais, pour être très clair, faire comprendre que la production énergétique globale, la consommation énergétique globale, elle est aujourd'hui de 1600 TWh mais elle doit passer à 930 TWh à l'horizon 2050, donc environ 55 % de notre consommation totale aujourd'hui. Donc il y a une ambition de sobriété gigantesque. A l'intérieur de ces 930 TWh, il faut faire monter l'électricité décarbonée au lieu de l'énergie fossile, donc on va passer de 645 TWh d'électricité décarbonée aujourd'hui, à 930 TWh. Il faut bien comprendre ça. On augmente la consommation d'électricité décarbonée à l'intérieur de la consommation énergétique globale pour enlever le fossile.

**Emmanuelle Carpentier:**

Et donc pour atteindre ça en fait n'y aura pas 36 000 solutions: il va falloir avoir des moyens de production d'électricité décarbonée qui permettront de répondre à cette consommation. Et les moyens de production d'électricité décarbonée il n'y en a pas 36000: en gros il y a le nucléaire et les énergies renouvelables. Le nucléaire: même dans les scénarios les plus volontaristes sur le maintien du nucléaire, le développement de nouvelles centrales nucléaires avec les EPR, voire même des centrales plus petites (qui ne correspondent pas à des technologies matures aujourd'hui mais qui pourraient émerger), même dans les scénarios les plus volontaristes en matière de maintien du nucléaire et de développement du nouveau nucléaire, on voit que au maximum le besoin que l'on aura besoin de couvrir en consommation d'électricité, le nucléaire ne pourra couvrir qu'au maximum 50% à horizon 2050 de cette consommation d'électricité. Et donc ça nécessite de toute façon et quels que soient les scénarios, un développement massif des énergies renouvelables. Et derrière les énergies renouvelables, c'est principalement de l'éolien et du solaire. Donc en fait ça fait partie du cadre général qui est un peu un incontournable, et bien sûr que l'on doit prendre en compte. Après si on se focalise plus précisément sur l'éolien en mer: l'éolien en mer présente un certain nombre de caractéristiques qui amènent à considérer qu'on ne peut pas négliger cette source d'électricité décarbonée, dans ce cadre plus global d'objectif d'atteinte de la neutralité carbone. Pourquoi? Tout d'abord parce qu'en fait on va pouvoir développer des éoliennes offshore de puissance unitaire assez importante, de l'ordre de 15 MW - on sera sur des éoliennes qui ont de plus grandes capacités que ce que l'on peut faire au niveau terrestre, ça c'est le premier point. Deuxièmement, on est sur des éoliennes qui ont une certaine efficacité (le jargon habituel, on parle de facteurs de charge). En fait c'est simple, il faut bien voir qu' aucune centrale ne produit à 100 % du temps, à 100% de ses capacités. Ceci n'existe pas, et pour aucune des technologies. Vous prenez le nucléaire, vous prenez le solaire, vous prenez n'importe quoi, n'importe quelle centrale, elle ne produit jamais 100% du temps à 100 % de sa capacité. Le ratio entre ce qu'elle va produire et ce qu'elle aurait produit si elle était à 100% du temps à 100% de ses capacités, c'est ce qu'on appelle le facteur de charge. Ce que l'on voit c'est que sur l'éolien en mer on peut atteindre des facteurs de charge de l'ordre de 40 à 50 %. Juste

pour comparer, le photovoltaïque on est plutôt de l'ordre de 15%, l'éolien terrestre on est plutôt de l'ordre de 25%. Donc on est sur une technologie qui va être efficace et qui va pouvoir nous délivrer de gros volumes d'électricité. La troisième chose c'est qu'en fait on est sur des technologies qui sont de plus en plus compétitives. Entre les premiers appels d'offres qui ont été lancés, où on est sorti sur des prix d'électricité qui avoisinaient les 200 € du MWh, et l'appel d'offres de Dunkerque: aujourd'hui on est sur 44 € du MWh sortis de l'appel d'offres de Dunkerque, on est sur un plafond de prix prévus sur le parc éolien au large d'Oléron de 60€ du MWh. Donc on est sur une électricité compétitive. Alors on ne va pas se référer aux prix de marché actuels qui sont tout à fait exceptionnels mais en tout cas on est sur des coûts qui sont tout à fait comparables à ceux que par exemple on a issus de l'électricité nucléaire. Ensuite il y a l'aspect bien sûr décarboné de cette électricité, qui est important. Alors certes, ce n'est pas la seule source d'électricité décarbonée mais on doit en tenir compte. Un autre élément qui peut aussi permettre d'envisager je dirais des volumes d'électricité importants, c'est l'aspect acceptabilité et voisinage. On voit bien qu'aujourd'hui il y a un débat important sur l'éolien terrestre sur la "dégradation des paysages". Là on est sur des éoliennes qui sont en mer, qui sont plus loin, on ne va pas les avoir juste à côté de nous, et donc c'est un élément important aussi d'acceptabilité. Après il y a un autre élément que l'on entend toujours qui est "oui mais c'est une énergie intermittente". Certes, effectivement, quand il n'y a pas de vent on va moins produire, ou on va pas produire s'il n'y a plus du tout de vent. Ceci dit, il y a un aspect foisonnement qui peut être pris en compte, et selon les zones de vent c'est très rare d'avoir à une absence de vent totale sur l'ensemble de la plaque européenne. Et, par ailleurs, même s'il y a une variation dans la production qui est issue de ce type de centrales, la prévisibilité elle existe malgré tout (alors à un horizon de temps qui n'est pas immense, mais elle existe). Et enfin il y a un certain nombre de sources de flexibilité pour gérer l'équilibre du réseau, qui existent ou qui sont en devenir, et qui donc permettent de gérer cette intermittence. Et juste à signaler que il y a déjà de nombreuses expériences qui existent, de l'ordre de 25 GW, qui ont déjà été développées et sont déjà en exploitation, principalement en Europe du nord (vous avez la carte de où se situe l'éolien en mer déjà développé). Donc tout ça pour dire qu'on ne part pas complètement de 0 et qu'on a déjà des premiers retours d'expériences.

**Isabelle Vétois:**

Donc maintenant je vais laisser la parole à Pierre-Emmanuel et à Aurore pour nous présenter le projet éolien en mer Nouvelle Aquitaine.

**Pierre-Emmanuel Vos:**

Oui merci beaucoup. Voilà, donc de manière assez rapide, la zone d'études en mer qui est versée au débat public se situe dans la zone à potentiel éolien posé de la façade sud atlantique. Elle était à l'origine de 300 km<sup>2</sup> (qui est le losange enfin le pentagone blanc au milieu de la carte sur la droite du transparent) et elle a été agrandie à 743 km<sup>2</sup> après avis de la CNDP le 6 décembre dernier, pour mieux répondre à une attente du public qui était celle d'offrir plus de marge de manoeuvre pour déterminer une zone de moindres contraintes pour l'installation des éoliennes. Les caractéristiques du projet, évidemment, restent quant à elles inchangées. C'est à dire qu'on recherche toujours l'emplacement d'un premier parc d'une puissance de 500 à 1000 MW attribué en 2022, et au sein de cette même zone ou immédiatement à l'extérieur, on cherche également l'emplacement d'un second parc d'une puissance d'au plus 1000 MW (ou 1 GW comme il est mentionné

sur le transparent). Cette zone élargie se situe au sein du parc naturel marin et donc de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, et de sites Natura 2000. Aussi dans son agrandissement elle prend en compte certains enjeux environnementaux d'avant: c'est à dire qu'on a remarqué à travers l'étude bibliographique et environnementale qui a été faite par CREOCEAN et COHABYS une zone importante pour le puffin des baléares qu'on a évitée. Également les enjeux paysagers, puisqu'elle permet de repousser plus vers l'ouest l'implantation potentielle des éoliennes, si le projet perdure, afin de répondre à cet enjeu paysager. Et puis également, une prise en considération des activités de pêche en n'étendant pas trop vers le nord puisque on sait qu'il y a des fonds rocheux qui sont intéressants pour les pêcheurs, et pour offrir aussi à travers cet agrandissement une possibilité d'installation de moindres contraintes pour cette activité. Et le raccordement se fait à travers deux variantes, peut-être qu'Aurore tu peux spécifier cette question du raccordement?

**Aurore Gillmann:**

Oui, donc s'agissant du raccordement on est aussi au stade de la zone d'étude, avec deux variantes dont l'objectif est de permettre de rejoindre la zone de parc en mer jusqu'au réseau de transport d'électricité existant (que vous voyez figuré sur la carte, dans les terres, assez loin du littoral, soit en vert, pour le réseau 225 000 V soit rouge pour le réseau 400 000 V) via plusieurs ouvrages de raccordement (poste électrique en mer, câbles électriques en mer puis câbles électriques terrestres, puis poste de raccordement terrestre). Du coup aujourd'hui on a deux variantes qui sont suffisamment larges pour pouvoir permettre, dans le cadre du débat naturellement, de répondre aux différents scénarios concernant le ou les parcs en termes de localisation ou de puissance, pour la production éolienne en mer, mais également qui permettent de débattre des enjeux à prendre en compte voire à éviter, ce qui est une partie des objectifs de ce débat, pour nourrir les conclusions que vous pourrez tirer du débat public en termes de propositions à faire à l'Etat sur sa décision éventuelle en sortie de débat.

**Isabelle Vétois:**

Oui merci pour cette présentation. On va prendre deux questions là tout de suite. M. User Pierrick vous avez la parole si vous le souhaitez vous avez levé la main, donc est-ce que vous voulez poser votre question?

**Pierrick Marion:**

Oui, Pierrick Marion. Je voulais quand même rappeler sur le débat concernant les études d'impact etc, que la nouvelle réglementation depuis 2016 rendait l'Etat responsable de la levée des risques environnementaux. Et donc les études environnementales auraient dû commencer dès 2016. Si ça avait été le cas, on aurait aujourd'hui des éléments pertinents pour se prononcer. Par ailleurs, il est dit que l'étude d'impact serait ciblée sur une zone identifiée par exemple de 300 km<sup>2</sup>, je rappelle qu'une étude d'impact, avec le principe ERC, doit démontrer effectivement ce principe ERC en analysant une très vaste zone, et en l'occurrence au delà du secteur Natura 2000, puisqu'on voit bien que c'est une contrainte très forte Natura 2000. Il aurait donc fallu que la levée des risques environnementaux de l'Etat dès 2016 identifie des secteurs en évitant la zone Natura 2000, ce qui n'a pas été le cas. Et lors de l'étude d'impact il faudra que le porteur de projet démontre pourquoi il localise au sein d'une zone Natura 2000, le parc. Il ne pourra

pas se contenter de dire: l'Etat a identifié avec le débat public une zone de 700 km<sup>2</sup>, je reste dedans. Vous voyez, ce n'est pas possible. Et puis quant aux études récentes bibliographiques, elles ont été présentées effectivement avec des tas de limites par les auteurs en disant attention on manque de connaissances etc...Et d'ailleurs les suivis annuels montrent que la zone soit disant de moindre impact qui est retenue soit disant pour le puffin des baléares, d'une année sur l'autre on voit que les résultats d'observations sont complètement contradictoires. D'ailleurs cette zone Natura 2000 lorsqu'elle a été notifiée, c'est précisément parce que les populations d'oiseaux étaient extrêmement fluctuantes d'une année sur l'autre, voire au sein d'une même année, en fonction effectivement de la courantologie, de la productivité, et c'est pour ça que c'est une zone qui est extrêmement vaste au point de vue superficie. Donc vouloir localiser aujourd'hui au sein de cette zone avec des éléments très partiels pour dire c'est une zone de moindre impact c'est tout à fait inacceptable.

**Isabelle Vétois:**

Alors merci pour votre question. Je crois qu'on a largement répondu sur le processus, mais est ce que quelqu'un des intervenants veut rajouter quelque chose sur le sujet du processus et des études d'impact?

**Pierre-Emmanuel Vos:**

Ecoutez, en tout cas, sans rentrer particulièrement dans le détail, mais peut-être que Mme Pettex souhaitera également compléter sur les études récentes. En ce qui concerne en tout cas la possibilité d'envisager des énergies marines renouvelables en site Natura 2000, elle existe. Réglementairement c'est tout à fait possible. Évidemment ça doit être fait dans le respect du code de l'environnement et de l'ensemble des études qu'on a mentionnées précédemment. Je ne sais pas si Mme Pettex veut compléter sur la partie puffin des baléares qui a été prise en exemple?

**Emeline Pettex:**

Effectivement c'est une étude scientifique donc on présente les limites de l'étude, c'est à dire qu'on dit les "points sur lesquels l'étude peut exprimer une certitude plus élevée", et on parle effectivement des points où l'étude présente des limites, c'est à dire des périodes qui ont été peu échantillonnées voir pas échantillonnées pendant ces dix ans, parce que c'est pas des données qui étaient dédiées à cette étude là mais c'est des données qui sont issues de différents programmes scientifiques à protocoles standardisés. Donc effectivement, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais je peux vous renvoyer vers cette étude là pour en connaître les limites. On ne dit pas du tout que cette étude est suffisante pour prendre des décisions, c'est vraiment qu'une étude préliminaire. Et sur le puffin des baléares, comme tous les oiseaux marins, les distributions varient d'une année à l'autre, d'une saison à l'autre, et effectivement, là même si on a dix ans de données, on estime que les distributions qui sont décrites englobent, on va dire, la variabilité interannuelle, à dessein on n'a pas pris les données antérieures à 10 ans parce que justement on estime qu'avec les changements globaux la distribution évolue, et que ça c'est aussi l'inconnu. Donc il faut prendre des décisions sur la base de ces enveloppes un petit peu large qu'on peut dessiner autour des distributions des animaux. Et les animaux marins sont extrêmement mobiles et sont dépendants des ressources,

des zones fonctionnelles qu'ils recherchent, donc évidemment que ça bouge, mais ça bouge pour tous les projets entropiques qui sont conduits en mer.

**Pierre-Emmanuel Vos:**

Pour conclure, une étude d'évaluation des incidences Natura 2000 sera faite si jamais le projet se poursuit et qu'une installation du projet est envisagée en zone Natura. Mais à la fin du processus, on l'a rappelé tout à l'heure, il y aura une enquête publique etc... Et il y aura aussi un avis de l'office français de la biodiversité, un avis conforme du conseil d'administration de l'office français de la biodiversité, qui marquera la possibilité ou non de poursuivre le projet.

**Isabelle Vétois:**

Merci. Philippe Chatin il me semble que tu veux dire quelque chose dans le fil des questions/réponses?

**Philippe Chatin:**

Oui je conçois les inquiétudes des gens sur l'absence d'étude d'impact, et on a bien expliqué le processus. Moi je trouve que s'il y a un impact qui me fait peur et qui n'est peut-être pas aussi documenté que bien d'autres c'est l'impact du réchauffement climatique si on reste dans des scénarios où on n'arrive pas à décarboner assez rapidement notre économie, nos sources d'énergie. On voit déjà des modifications dans notre environnement et sur les oiseaux, sur les poissons. Qu'est-ce qui va se passer dans 20 ans ou 30 ans si on continue? Donc oui il y a plein d'incertitudes, mais à mon avis l'incertitude liée au réchauffement climatique, elle est peut-être encore plus impactante que celle dont on parle.

**Isabelle Vétois:**

Théo? J'ai vu qu'il y avait aussi des questions/réponses sur le coût de l'énergie éolienne qui a été contesté sur la présentation de Emmanuelle. Est-ce que tu peux aussi apporter des éclaircissements?

**Théo:**

Oui effectivement, les premiers parcs éoliens ont été attribués autour de 150€ le MWh, aujourd'hui les prix de marché d'électricité sont plus hauts. C'est une situation assez exceptionnelle mais ils sont quand même sur une tendance haussière. Et les nouveaux parcs sont sur des objectifs de coût du MWh bien plus faibles, je pense autour de 70€ pour celui d'Oléron d'après ce que j'ai lu sur le site. Et puis il y avait aussi des remarques sur les scénarios RTE et la part du nucléaire. Donc, les centrales à gaz qui sont évoquées dans le scénario RTE c'est du gaz renouvelable créé par méthanisation, ou de l'hydrogène synthétisé par électrolyse utilisé en appoint.

**Claude :**

Moi la question que je pose, il y a eu une étude franco-française bien faite par RTE qui regarde plusieurs scénarios comme il se doit. Le seul qui ne nécessite pas aujourd'hui, dans les bouquets de flexibilité, d'appel au gaz, c'est bien celui dénommé N03, et c'est aussi celui qui par la force des choses est le plus décarboné, pour faire simple. Celui-là même ne fait appel à l'éolien qu'à concurrence de 22 GW, si j'en crois les spécialistes de

RTE. On peut quand même s'opposer si c'est pas la bonne voie. Au stade où on en est aujourd'hui avec toutes les incertitudes et elles sont nombreuses je vous l'accorde.

**Théo:**

Dans le rapport RTE il y a une grille de risques liés à chaque scénario, et alors pour le scénario 100% renouvelable il y a des risques qui sont assez importants, liés au déploiement des énergies renouvelables, au déploiement des électrolyseurs, mais il y a tout autant de risques en fait pour le scénario N03 du côté du nouveau nucléaire et de son rythme de déploiement, et surtout de la prolongation des centrales au delà de 60 ans, puisque les problèmes de corrosion qui touchent aujourd'hui différentes générations de centrales, la corrosion n'a pas eu lieu que sur une même tranche de puissance des centrales, ce qui inquiétait beaucoup EDF. Donc ça c'est le type de risque qui est mis en avant dans le scénario N03. Donc le scénario qui comporte le moins de risque dans cette grille c'est plutôt celui qui a le nucléaire un peu plus faible que N03.

**Isabelle Vétois:**

Merci Théo. Emmanuelle tu voulais rajouter quelque chose?

**Emmanuelle Carpentier:**

Peut-être juste à rajouter, il faut bien voir que tous les scénarios RTE sont des scénarios qui sont conformes à la stratégie nationale bas carbone, c'est-à-dire qui respectent l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050. Donc effectivement il y a des scénarios où il y a des centrales qu'on appelle les centrales thermiques, donc c'est des centrales à gaz qui existent encore en 2050 mais avec du gaz renouvelable. Et en fait vous n'avez plus du tout d'électricité carbonée dans aucun des scénarios à horizon 2050. Donc le sujet en fait il est principalement sur, Théo je crois l'a très bien dit, tous les scénarios présentent un certain nombre de défis et de risques, et comme le souligne assez justement RTE, aujourd'hui RTE en fait a éclairé un certain nombre de champs du possible à travers ses différents scénarios, très différenciés d'ailleurs, pour apporter aux débats et notamment après aux débats politiques les éléments plus techniques qui permettent de cerner le champ du possible mais aussi les pré requis ou les conditions pour atteindre tel ou tel objectif, et en sachant que un des points très justement mentionnés par RTE, est qu'il est important, parce qu'on est sur des cycles d'investissement long et parce que ces déploiements ne peuvent pas se faire du jour au lendemain, que des décisions soient prises à relativement brève échéance, parce que en fait, en ne décidant pas, on risque de soit faire des choix par défaut, soit se retrouver dans une situation un peu au pied du mur où on met à risque la sécurité d'approvisionnement. Mais peut-être qu'Aurore veut rajouter quelques éléments la dessus.

**Aurore Gillmann:**

Ca sera juste pour compléter, parce que je note une excellente appropriation des scénarios RTE par l'assistance, je suis un peu épatée. En revanche c'est des questions vraiment importantes, effectivement on l'a beaucoup entendu pendant le débat, des accusations sur le développement des énergies renouvelables, de leur intermittence, et donc de ce fait du recours obligatoire à des énergies fossiles, et donc polluantes. Effectivement ce qui est étudié dans nos scénarios, qui sont tous basés sur l'objectif de neutralité carbone, c'est comment atteindre la neutralité carbone. Et quels seront les

choix possibles pour le pays à cet horizon aussi, avec effectivement la nécessité d'aller vite pour prendre les décisions et puis ensuite développer les projets. Là dessus c'est parfaitement exact, il y a plusieurs scénarios qui misent sur plus ou moins de nucléaire et donc plus ou moins d'énergies renouvelables, et c'est effectivement exact il y a un scénario intermédiaire, ou plutôt de maximum de capacité nucléaire à cet horizon, où il est vrai que le scénario offshore est le plus bas avec 50% de nucléaire maximum. Et effectivement c'est le seul scénario où on n'aurait pas besoin de recours à des moyens thermiques décarbonés. Et effectivement ça a été dit, comment l'objectif c'est d'atteindre la neutralité carbone, il faut que les énergies thermiques, gaz notamment, soient décarbonées. Et donc là il y a des innovations à aller chercher et des modèles économiques à poursuivre. Ca a été dit, tout ce qui est gaz vert, hydrogène bas carbone, biométhane ou bien captage stockage de co2. Pour finir là-dessus, en fait le risque principal de ces scénarios, c'est qu'on n'arrive pas à tenir le rythme, soit en matière de renouvellement du parc nucléaire si c'est le choix qui est fait soit de développement des énergies renouvelables, et que donc on soit appelé à faire appel à des moyens thermiques et donc fossiles, et que si les innovations ne vont pas avec, que ça reste polluant. Ca c'est vraiment un risque fort qui est lié finalement à la temporalité de choix et de développement de ces nouveaux moyens de production, je ne parle pas ici de moyens activés sur la consommation. Mais en tout état de cause, ce qui ressort, c'est que même si au bout du bout il y a un retard qui peut advenir d'une façon ou d'une autre sur l'atteinte de ces objectifs et donc qu'on doive ou recourir à des moyens thermiques qui ne seraient in fine et pas décarbonés parce que l'innovation et le développement seraient pas arrivés au bout du bout, et bien ces impacts seraient beaucoup plus faibles que le fait qu'on n'atteigne pas la neutralité carbone à l'échelle française. Donc même s'il y a ce risque-là qui est sur la table il restera inférieur au coût collectif de la non-atteinte de la neutralité carbone, en termes climatique bien sûr, ça a été bien présenté en début de présentation. Et juste pour compléter, mais je crois que Luc Picot pourra le préciser si besoin, il va y avoir une présentation de ces scénarios 2050 RTE lors du festival organisé par la CPDP, avec je crois l'ADEME qui a beaucoup travaillé sur des scénarios de sobriété, ou en tout cas qui a plus travaillé les volets de consommation que nous ne l'avons fait, parce que nous on s'est focalisé sur les mix énergétiques et surtout électriques bien sûr, voilà donc il y aura des échanges possibles et des présentations plus complètes qui pourront être faites à cette occasion.

**Isabelle Vétois:**

Merci Mme Gillmann, en tout cas je crois que ce qui est important de retenir pour les béotiens comme moi et comme sans doute bien d'autres, c'est que au maximum à l'horizon 2050 pour décarboner notre production d'énergie on aura au maximum 50% de nucléaire, et donc il n'y a pas d'enjeu tout nucléaire, le nucléaire contre les énergies renouvelables. C'est au maximum 50% en faisant beaucoup de choses qu'on n'est pas sûr de pouvoir faire. Ca me paraît important de le retenir quand même. Je vais passer la parole à M. ou Mme Favreau, et puis ensuite on pas on passera à la fin de la présentation avec encore une session de questions / réponses pour ceux qui restent encore.

**M. Favreau:**

Oui je voulais revenir sur deux points concernant la biodiversité puisque en fait c'est à mon avis une des bases de notre débat. Tout d'abord pour ceux qui ont lu le dernier

rapport de l'IPBES qui est le GIEC de la biodiversité, on sait tous que la biodiversité est en chute libre accélérée en ce moment et qu'on est dans une sixième extinction, comme c'est dit par beaucoup de scientifiques, et qu'en fait tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour sauver cette biodiversité. Et je pense qu'un principe qui consisterait à ne pas attaquer en priorité les zones où elle est très riche et très diverse, ça serait une bonne chose, et ce serait simplement du bon sens. Et la deuxième chose que je voudrais dire pour relier ça au réchauffement climatique c'est que sans biodiversité on ne pourra pas lutter contre le réchauffement climatique. Le principal allié de la lutte contre le réchauffement climatique c'est l'existence d'une biodiversité très importante. On sait que les océans absorbent à peu près un tiers des gaz à effet de serre du monde aujourd'hui, et plus les océans seront pauvres et moins on luttera contre le réchauffement climatique. Il faut bien s'en rappeler quand on veut dégrader ou simplement abîmer des zones aussi riches qu'une zone comme les Pertuis Charentais. Voilà ce que je voulais préciser.

**Isabelle Vétois:**

Merci M. Favreau. Alors c'est moi qui vais répondre même si je suis pas une experte. On est d'accord qu'il n'y a pas incompatibilité entre lutte contre le réchauffement climatique et lutte pour la biodiversité. D'ailleurs l'UICN qui est l'Union Internationale de Conservation de la Nature en parle sur ses plateformes à longueur de plateforme, et elle donne un certain nombre de recommandations. Mais elle n'a jamais dit qu'il ne fallait pas faire d'éolien offshore ou d'éolien terrestre. Et donc nous on pense ça aussi à Ré Avenir. Et par ailleurs, il y a quand même énormément de retours d'expériences qui ne sont pas des études d'impact locales, on est d'accord. Sur les 5500 éoliennes en mer en Europe du nord qui sont là en moyenne depuis 20 ans et qui montrent que, si on ne parle que de la faune marine, une fois qu'on a posé les éoliennes après le chantier qui dure deux fois six mois si j'ai bien compris, la faune marine est beaucoup plus abondante. Donc la faune marine, comme l'avifaune, a un comportement d'évitement. La faune marine avec les fondations ça crée un effet récif qui fait une réserve et que finalement les parcs naturels marins deviennent des réserves où la faune marine est plus abondante dans les parcs et aussi autour des parcs. Donc on peut pas juste partir du principe que parce qu'on pose des éoliennes... le retour d'expérience il est là, on n'est pas pionnier en la matière. Donc je pense qu'on ne peut pas juste dire ça. Il ya bien sûr une richesse de la biodiversité à laquelle il faut faire attention mais on peut pas juste dire que ce que ça abîme tout, ça c'est pas vrai, et c'est pas ce que disent ni les anglais, ni les danois, ni les allemands, ni les hollandais, ni les belges. Alors on va passer à la fin de la présentation, qui sont nos préconisations et on relaissera la place aux questions réponses pour la fin. Alors voilà nos préconisations, elles sont de 4 ordres. On va essayer de vous les expliquer puisqu'on nous demande aussi de nous prononcer donc nous on se prononce et on va faire un cahier d'acteurs. Alors nous on dit "oui mais" au parc éolien, sous certaines conditions. Premièrement il est évidemment important de bien intégrer ce projet dans un milieu sensible. Ça veut dire quoi pour nous? C'est d'abord la localisation. Alors pour limiter l'impact visuel et répondre aux préoccupations des plaisanciers mais peut-être pas que, on a commencé à demander de situer le premier parc le plus proche des côtes à minima à 30 km des côtes. Mais on comprend maintenant suite à la modification de la zone faite par l'Etat il y a environ un mois qui est passé donc à 743 km<sup>2</sup>, et aux réunions qui ont eu lieu la semaine dernière sur les scénarios avec la CNDP, suite à une demande d'enquête complémentaire de la CNDP à l'Etat, qu'on pourrait monter au delà des 20 milles nautiques jusqu'à une zone de 60m de profondeur et

peut-être de 70m de profondeur. Ce qui a comme vertu de poser le parc à l'ouest de la zone d'étude, donc en dehors encore plus loin que la zone des 743 km<sup>2</sup>, et donc d'être hors du parc naturel marin et hors de la zone Natura 2000, et puis aussi hors de la zone de pêche artisanale qui en fait est constituée pour 80% de bateaux de moins de 12m et qui vont pas jusqu'à cet endroit là. Donc la plus proche éolienne en l'occurrence elle serait à 40 km des côtes, le sommet du mât ne serait plus visible, déjà il l'est pas beaucoup quand on regarde la Tranche sur mer, mais enfin bon, l'impact visuel, que nous on considère comme négligeable depuis le début, ne serait pas du tout existant. Donc nous on demande le plus loin possible et étant donné l'évolution technologique qui est très évolutive sur les éoliennes on demande que ce soit donc à 70 mètres de profondeur au-delà des 20 milles nautiques. On demande du coup que les taxes, peut-être que vous savez que les taxes qui sont affectées à ces parcs éoliens sont, en deçà de 12 milles, vont pour partie aux collectivités territoriales et aux pêcheurs, mais au delà des 12 milles il y a une loi qui vient de passer, je crois qu'elles seront dévolues à la recherche, pas nécessairement aux pêcheurs et aux collectivités territoriales, et nous ça nous paraît important de les demander, parce que ça permet aussi aux collectivités territoriales et puis à la pêche professionnelle d'investir aussi dans la lutte contre le réchauffement climatique, s'ils bénéficient de ces taxes. Voilà on demande, bien évidemment, qu'on préserve la faune locale, avifaune et faune marine, durant le chantier (à notre connaissance le chantier il dure deux fois six mois), avec des techniques d'effarouchement efficace - alors elles ont été extrêmement utilisées et sont de plus en plus évoluées en Europe du nord: diffusion d'ondes sonores, rideaux de bulles, systèmes de détection basés sur l'intelligence artificielle, et bien entendu on demande à ce qu'on fasse un suivi strict du chantier pour éviter toute pollution. En ce qui concerne l'avifaune, il faut savoir quand même qu'on dit qu'un chat tue l'équivalent de ce qui rentre en collision avec sept éoliennes par an. Donc l'avifaune est assez peu impactée, et comme la faune marine, l'avifaune à un comportement d'évitement. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire des études d'impact sur les migrations bien entendu. Donc nous on demande qu'il y ait un arrêt des pales, du chantier, et pendant l'exploitation durant les grosses périodes de migration, ça se fait déjà. On demande aussi des systèmes de détection et d'effarouchement parce que les oiseaux auront aussi un comportement d'évitement. Il faut quand même que tout le monde sache que 75% des oiseaux volent à moins de 25 km des côtes et que 90% des oiseaux volent à moins de 30m de haut. Les éoliennes font beaucoup plus que ça. Pour information aussi, en Europe du nord il y a eu évidemment des tas d'études d'impact qui ont été faites. Il ya une étude qui s'appelle la Bird Collision Avoidance Study qui a été faite en Grande Bretagne, où il y a le plus d'éoliennes offshore, avec plus de 600 000 vidéos sur deux ans, et qui montrent que les collisions sont de moitié moins inférieures à celles qui étaient prévues, et je crois que même la LPO par la voix d'Alain Bougrain-Dubourg, a dit en 2017 au moment d'une des premières consultations sur le parc d'Oléron, qu'il y avait entre 0,9 et 18 oiseaux par éoliennes par an qui rentraient en collision. Un chat sauvage en tue 60. Donc ça veut pas dire que c'est bien mais il faut aussi pas exagérer l'impact, ça nous paraît important. En tout cas nous on demande des mesures de protection de l'avifaune comme de la faune marine qui sont déjà éprouvées, et même d'autres s'il y en a d'autres qui apparaissent possibles à mettre en œuvre. En ce qui concerne la pêche professionnelle, c'est quand même un acteur très important de la mer, donc on demande à ce qu'on permette l'exercice de la pêche professionnelle dans des couloirs adaptés à leurs besoins. On peut demander des couloirs, il y en a à Courseulles sur mer par exemple pour que la pêche

professionnelle y passe. Et à l'époque des premières consultations en 2015 et 2017, je crois qu'il y avait un corridor qui avait déjà été accepté pour la pêche. Et bien sûr prendre en considération des bateaux de moins de 12 mètres qui constituent 80% de la flotte. Mais je viens de le dire, si la localisation est à 60 mètres de profondeur et plus, ce sera de fait pris en compte. Ce qu'on demande aussi c'est qu'il y ait des études de réalisées de manière transparente, des études sur les fonds marins, et d'opérer des choix technologiques tenant compte des études d'impact. Parce qu'une fois que l'exploitant est choisi et que les études d'impact sont validées, il y a encore des choix technologiques, notamment pour les fondations. Evidemment ceci ne peut se faire qu'une fois que le projet est précisé, que les études d'impact sont faites. Enfin on demande aussi pour palier à cette intégration du projet dans un milieu sensible, qu'il y ait un raccordement à terre en courant continu et non pas en courant alternatif, parce qu'apparemment pour la partie terrestre le raccordement en courant alternatif a une empreinte spatiale beaucoup plus importante, je crois, que le raccordement en courant continu. Je sais pas si Philippe tu veux, ou Emmanuelle, vous voulez rajouter quelque chose sur la localisation?

**Emmanuelle Carpentier:**

Non tu l'as déjà bien précisé, effectivement. Alors on anticipe peut-être un peu les résultats de l'étude complémentaire qui a été demandée par la CNDP, mais ce qui nous amène à être assez confiants, c'est qu'il nous semble important que l'Etat prenne en compte non pas simplement l'état de l'art tel qu'il existe aujourd'hui, mais intègre l'évolution anticipable des techniques et des technologies, en sachant que ce parc sera mis en service seulement en gros dans 10 ans, et donc il nous semble important d'intégrer les techniques qui peuvent être réalistes à cet horizon de temps, même si elles ne sont pas encore complètement matures. Et c'est pour ça, on a entendu initialement il y a deux ans parler de 50m comme profondeur max, après on a entendu parler de 60 m, là on entend parler de 70 m, donc quelque part il nous semble qu'il est très probable, mais bien entendu ça c'est l'étude en cours qui le dira, que les 70m soient possibles. En tout état de cause, il nous semble important que l'on intègre cette vision dynamique sur les évolutions technologiques.

**Isabelle Vétois:**

Merci Emmanuelle. Donc le deuxième pan de nos préconisations....

**Luc Picot:**

Je voulais juste apporter un petit complément sur cette étude complémentaire que la CNDP a validé la semaine dernière. Elle est issue d'un voyage d'études qui a mené deux membres de la commission particulière du débat public, Arnaud Passalacqua et Denis Cuvillier, qui sont allés au salon Wind Europe qui est le salon sur la transition énergétique, et plus spécifiquement sur l'éolien en mer. L'idée que ces deux membres avaient d'aller dans ce salon, c'est essayer de récupérer l'information la plus nouvelle pour vérifier que les publics aient à disposition l'information la plus pertinente, la plus innovante, pour que le débat public se porte sur des bonnes informations. Et donc lors de ce déplacement, dont le compte rendu a été publié sur le site du débat public, un très court compte rendu, il est apparu très clairement que des industriels, notamment une filiale d'Eiffage, travaillaient déjà sur des prototypes de 70 mètres de profondeur. C'est une information qu'il nous a semblé important que les publics aient à disposition, et donc nous avons demandé à la CNDP comme cela est autorisé par les textes, que la CNDP

missionne une expertise complémentaire - alors c'est plus un dire d'expert en mode flash puisque ça doit être fait dans le temps du débat, donc elle arrivera d'ici à peu près trois semaines avec des premiers résultats intermédiaires pour faire un petit point sur l'état de l'art, et objectiver ces premiers retours de ces demandes de la commission. Donc a priori technologiquement aujourd'hui on peut considérer que c'est confirmé. Se pose quand même la question de savoir si c'est possible dans le cadre du débat public d'Oléron. Donc l'étude dès qu'elle sera produite elle sera soumise en débat. Il y a une première réunion qui aura lieu le 27 janvier, première réunion sur ce sujet là. Et la dernière le 22 février, vous serez invités à venir en débattre et à l'intégrer si vous le voulez dans vos cahiers d'acteurs pour que vous puissiez vous fonder, comme vous le disiez, sur un état de projets pour 2030 avec la technologie de 2030 et non pas la technologie de 2010.

**Isabelle Vétois:**

Merci beaucoup. Sur le deuxième pan, on prend la méthode de l'UICN, la méthode ERC, c'est à dire éviter, réduire, compenser. Donc dans un premier temps on a mis l'implantation du parc à une profondeur supérieure à 30 mètres, et nous ont dit si la technologie potentielle peut monter jusqu'à 60 ou 70 mètres, c'est ce qu'on demande. Deuxièmement évidemment éviter, c'est éviter les habitats et les sites de nourrissage benthiques. Au passage on remarquera que dans les options de raccordement, il y avait au départ trois options de raccordement, il y en a plus que deux, parce que ce qu'on a compris c'est que l'Etat a enlevé une option de raccordement dans l'estuaire de la Gironde parce que c'était justement un site de nourrissage benthique. Evidemment benthique voulant parler des fonds marins. Donc évidemment qu'il faut éviter les habitats et les sites de nourrissage benthique. Et puis on demande de maintenir des corridors de migrations de plusieurs kilomètres entre les parcs pour qu'il n'y ait pas trop de parcs consécutifs trop près. Voilà réduire pour nous c'est contrôler les mouvements des navires de construction, d'installations et réduction d'éclairage. La réduction de l'éclairage ça se fait à peu près partout maintenant. On a vu il n'y a pas très longtemps à St Brieuc je crois, qu'il y a eu une fuite d'huile qui a été très vite colmatée et qui a pas été très importante, mais c'est en surveillant les navires de construction et d'installation qu'on peut se rendre compte de genre de chose. Mettre en place des instruments de mesure au long court pour compléter les connaissances scientifiques actuelles. Alors ce qu'on propose n'est pas exhaustif. Et enfin compenser: on demande s'il y a nécessité de compensation, mais même si on peut le faire, tant qu'à faire, grâce à l'effet récifs, puisque ces parcs deviennent des réserves de poissons, je le répète, restaurer des écosystèmes auparavant dégradés peut-être par la pêche par exemple. A titre d'exemple en mer du nord, certains récifs artificiels dans les parcs éoliens ont permis de restaurer des parcs à huîtres plates et d'élever des moules et des coquilles Saint-Jacques. Et au passage je voudrais dire que j'ai vu un commentaire de Dominique Chevillon qui disait "s'ils veulent compenser je sais pas comment ils vont le faire". Moi j'invite tous les environnementalistes, les naturalistes et les écologistes à proposer des solutions imaginatives, créatives et innovantes pour compenser. Parce qu'il n'y a pas que ceux qui s'occupent de la transition énergétique qui peuvent parler de compensation. Quelle compensation veut-on et comment peut-on restaurer. Si les parcs naturels marins sont des réserves, profitons-en pour faire à la fois des études scientifiques et puis remettre des élevages qu'on ne peut pas mettre ailleurs. Et il y a sûrement un tas de choses à faire. Mais là c'est plutôt à vous, messieurs dames, de proposer des choses, il me semble. En tout cas on sera ravis d'écouter vos propositions sur le sujet. Troisième pan

de nos recommandations, c'est sur le démantèlement. Alors on a parlé beaucoup de démantèlement en disant: le démantèlement, c'est une catastrophe. Ça a pu l'être, c'est possible que ce le soit. On a montré aussi des photos qui datent de très longtemps, de pales éoliennes, aux États-Unis en particulier, qui étaient entassées, qui servaient de décharge. Bon c'est vrai ça a existé semble-t-il, mais aujourd'hui on démantèle 95% d'un parc éolien et il ya des nouvelles filières de construction d'éoliennes qui permettent de recycler les pales, soit en termes de matières privilégiées, soit en en termes de production d'énergie. Donc nous on demande que ce parc, quand il sera démantelé dans trente ans, la moyenne d'aujourd'hui en tout cas (avec la technologie actuelle la durée de vie moyenne d'une d'un parc éolien offshore c'est trente ans, la première éolienne offshore qui a été démantelée au Danemark il y a très peu de temps elle datait de trente ans), donc on demande que évidemment le démantèlement soit financée par l'exploitant et que ce soit prévu dans le cahier des charges. Qu'il fasse une provision financière dès le début d'exploitation du parc et que ce soit contrôlé, qu'il y ait un engagement de recyclage à 100% des pales, qu'il y ait un contrôle effectif du recyclage et qu'il y ait des pénalités en cas de non-respect. Et je pense que ce sera sûrement très exemplaire, parce que si on parle d'autres productions d'énergie, par exemple le nucléaire, je pense pas que le démantèlement d'une centrale nucléaire soit vraiment exemplaire, et je pense qu'il risque d'être très long. Donc on a la chance, avec un parc éolien offshore, dans les années qui viennent, de pouvoir considérer que ce sera recyclable à 100%. A condition bien sûr de mettre ces conditions vis-à-vis de l'exploitant. Quatrième pan de nos recommandations (puisque'on parle de l'opportunité d'un deuxième parc mais c'est pas vraiment l'objet central du débat) si un deuxième parc était décidé, nous ce qu'on demande dans ce cas là, c'est qu'on privilégie la technologie de l'éolien flottant. Parce que ce parc ne serait lancé que dans deux ou trois ans, si j'ai bien compris, mais on sait bien que l'exploitation n'arrive que dix ans plus tard, or l'éolien flottant aujourd'hui est peu mature (la première éolienne flottante je crois a été posée en 2017, il n'y a pas vraiment de retour d'expérience). L'éolien flottant est beaucoup plus efficace que l'éolien posé, mais il n'y a pas d'effet récif évidemment. Donc nous on demande pour le deuxième parc de privilégier la technologie de l'éolien flottant, de le localiser bien entendu dans une zone encore plus éloignée que le premier parc, puisque l'éolien flottant peut se poser à 200 mètres de profondeur, plus à l'ouest, et avant décision de lancer ce deuxième parc, d'avoir une concertation avec les parties prenantes du territoire et une prise en compte des études d'impact complémentaires réalisées pour le premier parc en termes d'implantation, design et conditions techniques de déploiement et d'exploitation. Et puis aussi bien sûr de mutualiser le raccordement avec celui du premier parc, parce que ça fait moins de câbles, mais ça je crois que c'est la raison pour laquelle la question est posée sur le deuxième parc, c'est justement pour la mutualisation. Donc voilà pour les grands lignes de nos préconisations, que nous mettrons dans notre cahier d'acteur. Est-ce que quelqu'un des intervenants veut dire quelque chose où je passe la parole à ceux qui ont levé la main qui restent? Alors M. Bonaldi, est-ce que vous voulez prendre la parole?

**M. Bonaldi:**

Oui volontiers. Je trouve que ce que vous dites est formidable, vachement intéressant. La première partie était passionnante certes, mais enfin je pense qu'il y a deux débats. Le débat sur le mix énergétique, les procédures administratives et tout et tout, et le deuxième c'est ce qui concerne nous directement, c'est à dire les gens d'Oléron et de Ré,

et les questions qu'ils posent c'est "est-ce que ça va se voir" "est-ce que ça va être emmerdant pour la pêche" etc etc ...Et je pense que les deux trucs là, ce que je me dis moi ancien communicant à la retraite aujourd'hui, c'est comment est-ce qu'on peut faire pour le faire savoir. Ce que vous dites est formidable. Non pas sous forme de questions mais sous forme d'affirmation. C'est passionnant. Et moi j'essayais d'avoir jusqu'ici un peu comme tout le monde une attitude neutre, "bonjour ça marche comment? ça fait quoi? ça va aller ou?" Et ce que je vois c'est beaucoup de fake news qu'il faudrait combattre et je ne sais pas comment. Et donc c'est un problème de communication, par exemple une question toute simple, le retour d'expérience: oui j'ai lu des trucs ...formidable m'enfin ça fait 30 ans que la première éolienne a été faite au Danemark, en trente ans on sait à peu près ce qui s'est passé depuis. Donc rien que ça c'est formidable. Ce qui me semble étrange aussi, c'est que les parties prenantes n'ont pas le droit de s'exprimer. Prenons un exemple: l'entreprise bretonne qui a fait les photos, elle est remise en cause. J'ai eu la chance d'avoir le mec au téléphone, le patron, qui me dit oui nous sommes systématiquement remis en cause. Oui mais est-ce qu'on peut avoir un vrai débat sur est-ce que les photos sont fausses ou pas fausses? Et bien ça c'est un débat semble-t-il impossible, donc il faut que vous preniez plus la parole. Comment est ce que vous pouvez, chère Isabelle, cher Ré Avenir prendre plus la parole? J'en ai marre de ne voir qu'une partie de l'opinion dans la presse. Point, à vous la parole.

**Isabelle Vétois:**

Écoutez merci beaucoup, nous on prend la parole "oui mais" parce que il faut être modéré, on est bienveillant, on n'a pas du tout aimé les prises de positions extrêmement clivantes, six mois avant le débat, qui essayaient de faire peur sur l'impact visuel, sur l'impact sur le foncier etc... Autant on peut comprendre les questions sur la biodiversité, même si il est très important d'expliquer ce qui se passe en Europe du nord et d'aller voir ce qui s'y passe aussi. Donc nous on prend la parole, on est une petite association mais ça nous fait pas peur, et on va continuer à le faire, et je vous remercie pour vos encouragements parce que finalement c'est l'équilibre qu'on cherche tous. Et donc on devrait pouvoir, à l'instar de ce que propose l'UICN, considérer que biodiversité et lutte contre le réchauffement climatique c'est compatible, qu'il y a des choses à faire, que ce sont des choix qui sont contraints, et que par exemple, on a participé à un jeu qui a été organisée par la CNDP et qu'on compte bien proposer à nos adhérents le 15 février salle Vauban à Saint-Martin-de-Ré, qui est un jeu qui consiste à se mettre sur la zone du projet éolien et se mettre dans la position des pêcheurs, des ingénieurs, des environnementalistes, des citoyens, pour l'impact visuel etc... pour voir finalement qu'est ce qu'il reste comme zone avec des calques, c'est extrêmement utile. Et une partie de ce jeu aussi ça montre que le paysage énergétique français à l'horizon 2050, ce sera pas du tout le même parce que, évidemment, les centrales nucléaires, on voit que même si on fait quatorze EPR, ça suffira pas, et donc on va avoir beaucoup d'éoliennes, on va avoir beaucoup de panneaux photovoltaïques, on va avoir de la géothermie, de l'hydraulique etc... Le paysage énergétique c'est des choix contraints, il va changer, il faut que tout le monde en prenne conscience de ça. Ça paraît extrêmement important, et nous ce qui nous importe à Ré Avenir, et je pense que c'est le cas de peut-être d'autres, mais je suis pas sûr, enfin j'aimerais en être sûr en tout cas, c'est que c'est pour les jeunes générations qu'on fait ça, parce qu'on porte une grosse responsabilité de la pollution

actuelle et de l'émission de gaz à effet de serre. C'est quand même notre génération, en grande partie qui, sans savoir et sans en être vraiment consciente, a envoyé tout ça dans l'atmosphère. Donc je pense que pour les jeunes générations c'est important que les seniors, il y en a beaucoup sur l'île de Ré, et j'en fait partie, que les seniors ils se retroussent les manches et qu'ils disent "on va vous aider les jeunes, on va vous aider à faire que cette planète soit vivable". Et contrairement à ce qu'a dit M. Marion tout à l'heure, je pense pas que la biodiversité préempte le réchauffement climatique: si on va jusqu'à 5° il y en aura plus de biodiversité, c'est même pas la peine d'y songer. Donc voilà la première biodiversité c'est le fait que l'homme il continue à vivre sur terre, ça me paraît important. Donc voilà donc merci pour vos encouragements. Je crois que Théo tu veux parler aussi, tu as levé la main?

**M.Bonaldi:**

Oui juste un truc. Vous dites, on a fait les choses avec nos adhérents. Oui mais comment dépasser vos adhérents? Moi je parle à mon voisin et ma voisine, ils ont besoin d'informations. Ce qui frappe le plus c'est le manque d'informations. D'informations concrètes, d'informations sûres et d'informations vérifiées.

**Isabelle Vétois:**

On a fait une plaquette qu'on va distribuer au festival Océans et énergies...

**M.Bonaldi:**

Mais dans Ré à la hune, c'est univoque, par exemple..

**Isabelle Vétois:**

Ré à la Hune a pris parti, on a même voulu publier des réponses à NEMO, ils n'ont pas voulu, donc ils ont assumé de prendre parti. C'est pas le cas du reste de la presse, et Ré à la hune nous publie sur d'autres choses. Donc oui Ré à la Hune c'est vrai qu'ils ont pris un vrai parti comme NEMO.

**M.Bonaldi:**

Il ne s'agit pas de contrer NEMO ou Ré à la Hune, mais de donner sagement très simplement des réponses concrètes aux questions que se posent les gens, c'est aussi simple que ça. C'est un manque d'information. Et je pense que vous devriez travailler plus sur ce domaine.

**Isabelle Vétois:**

Relayez nous! Nous on a une page facebook qui s'appelle Ré Avenir, on a un site internet ré-avenir.fr, on a une plaquette qu'on va distribuer au festival océans et énergies qu'organise la CNDP les 18 et 19 février... Il y a beaucoup de choses sur le site de la CNDP mais c'est vrai qu'il faut aller chercher sur internet. Donc nous on fait aussi de l'écrit. On a fait des vidéos aussi, on fait ce qu'on peut. Mais si vous voulez nous relayer et nous rejoindre vous êtes le bienvenu. Merci en tout cas. Il y a plus personne qui lève la main. Donc il ya eu un fil de discussion sur lequel il y a eu des réponses, donc je vais pas le reprendre. On a essayé d'enregistrer cette réunion, donc si on est arrivé à le faire et bien on la publiera, et puis je vous remercie. Et puis à bientôt. Et puis rejoignez-nous. Alors il y a M. Gourmel qui veut dire quelque chose. Dernière intervention, je vous laisse la parole.

**M.Gourmel:**

Oui bonsoir. Sans alourdir le débat qui a été très intéressant et très riche, merci de l'avoir organisé. D'abord juste sur ce qui vient d'être dit à la fin: bien évidemment qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre lutte contre le réchauffement climatique et lutte pour le maintien de la biodiversité. Ce sont des choses totalement complémentaires, l'une ne va pas sans l'autre. Moi simplement il y a une question qui, je trouve, a affleuré dans le débat mais qui n'a pas été je trouve suffisamment explicitée, c'est qu'on a du mal quand même à comprendre (moi je suis tout à fait partisan du développement de l'éolien en mer) on a quand même du mal à comprendre pourquoi ce projet a été entaché quasiment dès le départ par le fait qu'il soit a priori implanté dans une zone Natura 2000, sachant qu'à partir du moment où c'est une zone Natura 2000, il y a des contraintes environnementales qui sont plus fortes qu'ailleurs. Donc je trouve que ça a été sans doute ce qui a fait aussi que beaucoup de gens qui ne sont pas convaincus de la nécessité de l'éolien en mer se sont dit qu'est ce que c'est, c'est absurde de faire ça. Donc je crois que malheureusement, ça a contribué à donner une mauvaise impression à des gens qui sont pas trop convaincus de ça, vraiment une très mauvaise impression sur ce projet de d'éolien en mer au large d'Oléron.

**Isabelle Vétois:**

Merci. Je voudrais quand même rappeler qu'il y a 27000 zones Natura 2000 en Europe, qu'il y a plusieurs parcs éoliens qui ont été positionnés en zone Natura 2000 en Europe, qu'il y en aura déjà deux en France, dont celui de Fécamp. Une zone Natura 2000 n'exclut pas une activité économique, parce qu'il suffirait de sanctuariser toutes les zones Natura 2000 pour faire qu'on puisse plus rien faire, et alors du coup on n'a même plus besoin de lutter contre le réchauffement climatique puisque on peut plus faire d'activité. Alors en revanche bien entendu elles doivent faire l'objet de plus de précaution, c'est contractuel et donc c'est là où les études d'impact ont toute leur importance. Mais on peut faire des activités dans les zones Natura 2000, soyons clairs. Voilà merci beaucoup. Aurore Gillmann dit que on peut revenir sur les scénarios de raccordement il y a plusieurs réunions de la CNDP, je crois le 1er février, si vous vous mettez sur la plateforme internet le 8 février, il y a un festival en présentiel, si c'est possible, les 18 et 19 février. Et nous on fait un jeu sérieux et je recommande aux gens de l'île de Ré que ça intéresse, parce que nous on fait de la pédagogie, on essaie d'en faire le plus possible, et quand on fait des jeux on comprend des choses qu'on ne comprend pas en échangeant de manière plus intellectuelle. Ces jeux sont très utiles, ils sont très bien fichus et c'est le 15 février à 18h30 salle Vauban. Voilà bonne soirée à tout le monde, merci nous avons 55 participants et donc je pense que c'était riche, j'espère que tout le monde y a trouvé de l'intérêt, et on vous dit à une prochaine fois. Bonne soirée, merci aux intervenants.